

Avis voté en plénière du 13 décembre 2016

Les mécanismes d'évitement fiscal, leurs impacts sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale

Déclaration du groupe de la CGT

L'actualité de ces tous derniers jours (législative, juridique, judiciaire et européenne) confirme le défi de traiter un sujet si brûlant aux répercussions très concrètes :

- sur l'ensemble des économies et leur développement ;
- sur les capacités d'intervention publiques d'États fragilisés, leurs services publics et les solidarités ;
- sur les conditions de vie et de travail des citoyens ;
- ou sur la confiance accordée aux institutions, la citoyenneté et la cohésion sociale.

Fraude, optimisation et évasion fiscales, partout largement impunies, sont source de dérives parfois criminelles où se croisent grandes entreprises et grandes fortunes, banques, réseaux d'opérateurs de tous ordres, qui ont adapté leurs pratiques pour contrer les mesures destinées à combattre ces dérives.

Pourtant l'action et le travail des associations, syndicats, parlements, media, institutions internationales, de la société civile, ont permis d'éclairer la connaissance, la prise de conscience sur cette industrie mondialisée florissante.

L'avis de notre Conseil va être utile et ses préconisations un point d'appui dans la lutte contre un phénomène toujours plus diversifié et complexe. Il permet une bien meilleure appréhension du phénomène et appelle notre assemblée à poursuivre ce travail d'étude.

Quatre points nous semblent essentiels.

1. La nécessité d'un rôle moteur de notre pays dans ce combat international, pour la poursuite des efforts de régulation entrepris, notamment contre les paradis fiscaux et sur l'harmonisation nécessaire contre la concurrence, tant européenne qu'internationale, avec la proposition d'une conférence fiscale « type COP » sous l'égide de l'ONU.

2. La question centrale de la transparence : registres des trusts, répertoire des entités économiques et de leurs liens, obligations déclaratives des établissements financiers, protection des lanceurs d'alerte, rôle accru du parlement dans l'information sur les contrôles fiscaux et l'évaluation des mesures législatives, renforcement des outils statistiques publics.

3. La responsabilité de tous les acteurs : responsabilité sociale et environnementale des entreprises dans les pratiques fiscales, intégration de critères de comportement fiscal dans les relations de la puissance publique avec ses partenaires. L'avis insiste sur l'octroi de responsabilités et de droits nouveaux d'intervention et d'expertise des Institutions représentatives du personnel sur les bilans financiers.

4. Enfin, la nécessaire relégitimation du sens et du rôle démocratique de l'impôt qui passe par une réforme fiscale globale pour le rendre plus juste et efficace, par le renforcement des moyens d'action humains et techniques des administrations fiscales, douanières et judiciaires, ainsi que le maintien de leurs services de proximité, d'accueil et de conseil, répartis sur tout le territoire.

Nous aurions certes pu aller plus loin sur les sanctions pénales, le « verrou de Bercy », les intermédiaires ou le *reporting* public. Il aurait été utile d'approfondir l'aspect systémique sur la financiarisation de l'économie, la révolution informationnelle, ou encore le rôle des Firmes multinationales et du système bancaire comme « *noyau* » de l'évasion fiscale.

Mais l'avis a affirmé à plusieurs reprises avec force des orientations soutenues par la CGT, qui a voté ce texte et le fera vivre.